



Vente residence principale

Par **dieter92**, le **05/09/2016** à **12:49**

Bonjour,

J'ai mis en vente un appartement dans une agence immobilière, j'ai bien sûr communiqué tous les documents légaux (diagnostics, état des charges reçu de mon Syndic....)Après avoir signé la promesse avec l'acquéreur le responsable m'a contacté pour me dire que le montant des charges liées à ce bien était erroné (inférieur au réel).

Cette erreur me semble provenir de l'agent immobilier lors de sa 1ere visite chez moi.Le responsable de l'agence me dit que l'acquéreur s'il s'en aperçoit (au vu de l'état daté du Syndic) peut demander à baisser le prix du bien et revenir ainsi sur le prix indiqué ds la promesse et c'est moi seul qui subirait encore cette baisse de prix.

Il me semble que l'agence à le devoir de vérifier ces éléments au vu des documents qu'elle a reçus lors de la signature du mandat. Merci de me faire part de vos commentaires Bien cordialement